

## ARRÊTÉ DU MAIRE N°2024 - 129

**OBJET : Rue du Grand Pré – Fermeture pour travaux**

Le Maire de la commune de LA SAULCE,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et R 2213-1,

Considérant qu'il y a lieu de fermer la Rue du Grand Pré aux Véhicules pour permettre la réalisation de travaux d'enfouissement.

### A R R Ê T É

**Article 1 :** La Rue du Grand Pré sera fermée à la circulation de l'Avenue de Marseille à l'Allée des Acacias pour les véhicules dans les deux sens du 25 novembre 2024 au 15 décembre 2024.

**Article 2 :** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressées :

- Au Service de Gendarmerie,
- Au SDIS

Les services de la gendarmerie seront chargés de l'application du présent arrêté qui devra être affiché conformément à la loi.

Fait à LA SAULCE, le 20/11//2024

Pour le Maire empêché, le 1<sup>er</sup> Adjoint

  
Bernard LONG

